

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Decret-d-autorisation-de-creation-de-l-EPR>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Décret d'autorisation de création de l'EPR prorogé de 3 ans : une marge illusoire pour un réacteur à abandonner d'urgence**

28 mars 2017

Décret d'autorisation de création de l'EPR prorogé de 3 ans : une marge illusoire pour un réacteur à abandonner d'urgence

Par un [décret](#) lapidaire du 24 mars 2017, le gouvernement a prorogé de trois ans le délai de construction prévu par le décret d'autorisation de création de l'EPR de Flamanville pour effectuer le premier chargement en combustible du réacteur. Le Réseau "Sortir du nucléaire" conteste fortement cette énième concession à une industrie nucléaire en déroute et envisage d'attaquer ce décret en justice. Cher, inutile et dangereux, l'EPR doit être abandonné !

Une marge supplémentaire pour un réacteur dangereux

Publié le 11 avril 2007, le décret d'autorisation de création de l'EPR de Flamanville spécifiait que le premier chargement en combustible du réacteur devait être effectué dans les dix ans à compter de cette date. À défaut, il serait caduc et EDF devrait initier une nouvelle procédure comprenant une enquête publique afin d'obtenir un nouveau décret d'autorisation de création.

Depuis, retards et malfaçons se sont accumulés, tout comme les éléments accablants sur les défauts de l'EPR. [Risque d'explosion de vapeur](#) lié à la conception du « récupérateur de corium », [vulnérabilité au crash d'un avion de ligne](#), [mode de pilotage susceptible de favoriser les accidents](#), sans compter les [défauts de la cuve](#), qui est déjà installée et impossible à démonter : à ce jour, de nombreux problèmes n'ont toujours pas trouvé de parade.

Dix ans après, le réacteur, qui a vu ses coûts tripler, n'est toujours pas achevé. La logique imposerait d'abandonner ce projet inconstructible et dangereux. Mais le gouvernement a préféré proroger ce délai de trois ans par décret, en vertu d'une [piteuse concession faite à EDF pour lever l'une des étapes en vue de la fermeture de Fessenheim](#).

Achever l'EPR... à quel prix ?

Au vu du retard sur le chantier et des nombreux problèmes toujours pendants (dont en premier lieu la défectuosité de la cuve, qui devrait à elle seule interdire la mise en service du réacteur), il apparaît peu réaliste que ces trois années supplémentaires permettent son achèvement effectif.

EDF cherche-t-elle à reculer l'échéance pour éviter de regarder son fiasco en face ? Ou continue-t-elle de tabler sur une mise en service coûte que coûte pour sauver l'image de l'EPR, quitte à sauter les étapes, n'effectuer que des vérifications de façade et faire pression sur l'Autorité de sûreté nucléaire pour obtenir l'homologation de la cuve ?

Les milliards déjà engloutis ne sauraient servir de prétexte pour justifier l'achèvement à tout prix d'un réacteur aussi dangereux, dont les coûts n'ont d'ailleurs pas fini de dériver. D'autres pays, comme l'Allemagne ou l'Autriche, ont bien su arrêter à temps des chantiers de réacteurs nucléaires. Plutôt que de céder aux caprices d'une industrie à bout de souffle, en la laissant s'enfoncer encore plus, le gouvernement aurait mieux fait de mettre en œuvre une véritable transition énergétique.

Le Réseau "Sortir du nucléaire", qui appelle les candidats à la présidentielle à mettre fin au fiasco de l'EPR, envisage de déposer un recours devant le Conseil d'État pour contester ce décret absurde.

Consulter notre dossier sur les défauts de l'EPR :

<https://www.sortirdunucleaire.org/EPR-de-Flamanville-le-fiasco-industriel>

Contact presse :

Martial Chateau - 06 45 30 74 66

Voir le décret du 23 mars 2017 :

